

OPSQ

Une référence incontournable
dans les domaines de la santé sexuelle

Ordre professionnel
des Sexologues du Québec

RAPPORT ANNUEL
2015 - 2016

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
RAPPORTS	
Présidente	4
Directrice générale et secrétaire	5
Activité du conseil d'administration	8
LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL	10
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE	12
COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION	12
COMITÉ DE LA FORMATION	13
PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-20	14
VALEURS TRANSVERSALES: RESPECT ET ÉTHIQUE	15
RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE	16
DÉLIVRANCE DES PERMIS OU CERTIFICATS	16
GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ	17
INSPECTION PROFESSIONNELLE	18
FORMATION CONTINUE	19

DÉPOT LÉGAL

Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Nationales du Canada
ISBN : 978-2-9814857-4-8

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	20
COMITÉ SUR L'EXERCICE DE LA SEXOLOGIE	21
COMITÉ DE DÉONTOLOGIE	21
ACTIVITÉ DU BUREAU DU SYNDIC	22
COMITÉ DE RÉVISION	23
CONSEIL DE DISCIPLINE	23
EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE	23
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	24
ÉTATS FINANCIERS	26
RÉSULTATS	27
BILAN	28
FLUX DE TRÉSORERIE	29
NOTES COMPLÉMENTAIRES	30
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	32

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, octobre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
*Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
*Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles*

Montréal, octobre 2016

Me Stéphanie Vallée
*Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles*

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

Montréal, octobre 2016

Me Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport annuel des activités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Toutes les instances de l'Ordre ont été affairées et fécondes, la protection du public étant au cœur de toutes les réflexions et actions des membres du conseil d'administration, de la permanence, de même que des membres des différents comités.

MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC ET BESOINS DE LA POPULATION EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE

Nous avons poursuivi nos actions de communication pour faire connaître l'Ordre et sa mission de protection du public, le champ d'exercice de la profession et les activités réservées aux sexologues par le législateur auprès de nos partenaires et acteurs clés de la société. C'est également une année d'observation et d'écoute en regard des besoins de la population en matière de santé sexuelle.

Les besoins en amont, en prévention comme ceux à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, permettant d'établir les bases d'une trajectoire de vie qui intègre l'égalité entre les sexes, les relations amoureuses saines, le respect de la diversité, l'estime et la confiance en soi, le développement d'une saine image corporelle, etc.

Les besoins de ceux et celles qui souffrent de difficultés en lien avec leur santé sexuelle, voire de troubles sexuels pouvant parfois découler de maladies chroniques physiques ou mentales et de leurs impacts dans les sphères de leur vie personnelle, affective et relationnelle.

Les besoins des victimes, enfant comme adulte, d'agressions sexuelles, d'homo-

phobie, de transphobie... À cet effet, notons les besoins en matière d'évaluation du développement et des comportements sexuels, d'éducation, de prévention, de relation d'aide et de psychothérapie pour les jeunes en Centre jeunesse dont la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle a fait les manchettes

Les besoins en matière d'intimité et de sexualité des personnes hébergées en CHSLD et autres types d'hébergements. Tant de besoins... et si peu d'accès aux soins et services en sexologie par des sexologues.

Ce constat est donc apparu comme un enjeu majeur pour la mission de protection du public de l'Ordre. Le législateur nous a confié l'obligation de nous assurer que les activités réservées d'évaluation des populations vulnérables en matière de santé sexuelle, dans le réseau de la santé et des services sociaux comme dans celui du communautaire, soient faites par des sexologues.

DEVENIR UNE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ SEXUELLE

Il nous fallait donc organiser nos actions à venir et pour ce faire, le conseil d'administration a procédé à un exercice de planification stratégique par lequel, l'énoncé de mission de protection du public a été bonifié d'un objectif sociétal consacré à l'accessibilité aux soins et services en santé sexuelle. Conséquemment, une vision organisationnelle en a découlée, des valeurs ont été formulées, les enjeux primordiaux identifiés et des orientations stratégiques déterminées.

Nathalie Legault

NATHALIE LEGAULT
présidente



Ainsi, pour 2016-2020, l'OPSQ s'appliquera à encadrer, développer et promouvoir la profession tout en maintenant des pratiques de bonne gouvernance au sein de la permanence et du conseil d'administration. Une implication dans des enjeux sociétaux relatifs à la santé sexuelle de la population est également attendue.

LOI MODIFIANT DIVERSES LOIS CONCERNANT PRINCIPALEMENT L'ADMISSION AUX PROFESSIONS ET LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (PL98)

L'OPSQ a été consulté en vue de modifications majeures au Code des professions. Une analyse des modifications envisagées a été réalisée à l'été 2015 et en décembre de la même année. Des commentaires ont été envoyés à l'Office des professions du Québec, car bien que tout nouveau au sein du système professionnel, l'OPSQ trouvait essentiel de faire entendre sa voix.

Nos principales recommandations ont été de favoriser des mesures de saines gouvernances autant pour l'Office des professions que pour les ordres. Nous avons questionné la pertinence de certains changements proposés, notamment ceux semblant diminuer le principe d'autonomie des ordres.

COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

Nous avons, maintenu notre implication pour l'instauration d'une pratique collaborative interdisciplinaire chez les professions du domaine de la santé et des services sociaux, par diverses actions, notamment notre présence soutenue aux tables et comités interdisciplinaires des ordres en santé, santé mentale et relations humaines.

La notion d'interdisciplinarité est à la base de la formation initiale des sexologues et elle revêt par conséquent une signification forte pour notre profession. En effet, le regard sexologique unique de nos professionnels au Québec, consacré aux univers sexuels du biopsychosocial et à leurs interrelations et interfaces, est également symbolisé par le prisme du S que l'on retrouve dans le logo de l'ordre.

REMERCIEMENTS

L'OPSQ n'aurait pu réaliser ses activités annuelles sans le travail assidu du personnel de la permanence, de même que celui des membres des comités. J'aimerais leur témoigner toute ma gratitude pour leur engagement et leur accomplissement. Une mention toute spéciale pour le travail de notre directrice générale et secrétaire qui par son implication et son dépassement a fait preuve encore cette année d'une rigoureuse efficacité.

Je remercie les membres du Conseil d'administration qui se sont employés à leurs obligations par leur présence, leur implication dans les comités, de même que par leurs avis éclairants.

Finalement, j'exprime toute ma gratitude aux administratrices sortantes : Mme Renée O'Dwyer, représentante du public, pour le partage de sa grande expérience, sa disponibilité et la pertinence de ces interventions; Mme Nathalie Côté, pour son esprit créatif et ses idées inspirantes; Mme Elysa Lacombe pour le temps et le talent offert sans compter. À toutes les trois je souhaite un avenir radieux!

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

La croissance rapide des activités de l'Ordre s'est poursuivie pour ce troisième exercice. Vous serez à même de constater dans ce rapport l'avancement et la concrétisation de ces nombreux dossiers, dont la toute première planification stratégique de l'Ordre pour les années 2016 à 2020.

Toute l'équipe de l'Ordre s'efforce d'accomplir ses mandats avec rigueur. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli les résultats de la consultation des membres lors de l'exercice de la planification stratégique qui révèle que parmi les sexologues consultés, 98 % étaient très satisfaits et satisfaits des services rendus par l'Ordre. C'est en lien avec les cinq enjeux stratégiques que vous serons présentées les accomplissements faits cette année et ceux à venir pour le prochain exercice financier.

Plusieurs sexologues ont été interpellés dans les travaux de rédaction de guides explicatifs, notamment celui sur l'activité d'évaluation du comportement et du développement sexuels ainsi que le Guide explicatif sur le Code de déontologie. La rédaction du Guide explicatif sur la tenue des dossiers va bon train et ce guide devrait être publié au courant de l'année prochaine.

L'Ordre a mis en œuvre son premier programme d'inspection professionnelle et a atteint ses cibles. Il a créé le comité de révision ainsi que le conseil de discipline.



ISABELLE BEAULIEU

*directrice générale
et secrétaire de l'Ordre*

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Ce premier enjeu a déjà bien été amorcé par la finalisation de notre réglementation et la rédaction de lignes directrices. Pendant cet exercice financier, deux règlements importants ont été terminés, soit le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues entré en vigueur le 22 octobre 2015 ainsi que le Code de déontologie des sexologues. Nous tenons à remercier les sexologues qui, lors des consultations sur ces règlements, ont partagé leurs questionnements et commentaires. Nous avons également finalisé la Norme d'exercice sur le développement professionnel continu et poursuivons toujours nos travaux sur le Règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.

GOVERNANCE ET GESTION

Cette année encore, nous avons veillé à administrer rigoureusement les dépenses de l'Ordre. Les activités de l'Ordre ont considérablement augmenté avec le déploiement des différentes instances. Ainsi, nous finissons l'exercice financier avec un léger excédent des produits sur les charges.

Cet enjeu est au cœur de nos préoccupations, car nous voulons nous acquitter de notre mission de protection du public avec les ressources dont nous disposons. Pour y arriver, la saine gouvernance et gestion des ressources en est la clé.



PROMOTION DE LA PROFESSION

L'Ordre a continué d'être proactif dans le domaine des communications. Les sexologues de la relève ont notamment pu être mis en valeur dans le cadre d'un spécial du Devoir ainsi que par notre participation au cahier spécial profession. Les membres ont pu être alimentés de diverses nouvelles concernant l'Ordre et la profession par le biais d'une Infolettre bimensuelle et de la section Intranet qui leur est réservée.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Le travail de collaboration avec nos partenaires demeure essentiel. Ainsi, nous avons poursuivi notre arrimage avec le département de sexologie de l'UQAM concernant nos travaux sur le Règlement sur les équivalences de l'Ordre en lien avec la réforme du baccalauréat en sexologie.

IMPLICATION DANS DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Malgré sa création récente, l'Ordre a déjà amorcé son engagement dans des enjeux sociétaux reliés à la protection du public, à cet effet, cette année, l'Ordre est intervenu dans divers dossiers, notamment par sa participation au Forum itinérant en matière d'agression sexuelle pendant lequel il a remis un mémoire sur la prévention des agressions sexuelles et l'intervention auprès des victimes et des personnes ayant commis un délit à caractère sexuel ou encore en appuyant l'énoncé de position conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers, du Collège des médecins ainsi que de l'Ordre des pharmaciens sur la collaboration interprofessionnelle. Nous avons également pu préciser notre position sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire et nous avons poursuivi nos travaux de collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en participant notamment au comité avisier pour le congrès de la coalition priorité cancer.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier la formidable équipe de la permanence de l'ordre et à leur exprimer toute ma reconnaissance. Votre dévouement, votre rigueur et efficacité a permis d'accomplir les nombreux mandats cette année. Je remercie aussi les bénévoles pour le temps et l'énergie investis à accomplir les projets et les mandats de protection du public pour lesquels vous vous êtes engagés. Finalement, je remercie la présidente et les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur appui, leur engagement constant ainsi que leur souci de saine gouvernance.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renée O'Dwyer
Renée Pichette
Julie Rouleau
Nathalie Côté
Michel Paquette
Nathalie Legault
Sorely Marin
Absente :
Elysabeth Lacombe

ACTIVITÉS DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION EN 2015-2016

Le conseil d'administration de l'Ordre, composé de six administratrices, dont la présidente, et de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, respecte l'article 5 des dispositions transitoires des lettres patentes constituant l'OPSQ.

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des

membres réunis en assemblée générale.

Au cours de cet exercice financier, le conseil d'administration a tenu 10 réunions ordinaires.

En vue de la première élection de l'Ordre, les membres ont adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2015, la résolution que la présidence soit élue au suffrage des administrateurs élus.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 15 octobre 2016 à l'hôtel le Chanteclerc.

ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

Conformément aux dispositions transitoires des lettres patentes de l'OPSQ, cinq administrateurs, dont la présidente, sont nommés pour un mandat se terminant en 2016 et trois administrateurs pour un mandat se terminant en 2017.



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSITOIRE AU 31 MARS 2016

Administrateurs	Statut	Entrée en fonction	Fin du mandat
Nathalie Coté	Administratrice	28 septembre 2013	2016
Elysa Lacombe	Vice-présidente	28 septembre 2013	2016
Nathalie Legault	Présidente	28 septembre 2013	2016
Sorely Marin ¹	Administratrice	30 novembre 2013	2017
Renée Pichette	Administratrice	28 septembre 2013	2016
Julie Rouleau	Administratrice	28 septembre 2013	2017

Administrateurs nommés par l'Office des professionnels du Québec	Entrée en fonction	Fin du mandat
Me Michel Paquette	28 septembre 2013	2017
Renée O'Dwyer	19 octobre 2013	2017

¹ Madame Marin a été cooptée comme administratrice le 30 novembre 2013. Sa candidature correspondait aux critères nommés dans les dispositions transitoires des lettres patentes de l'OPSQ.

LE PERSONNEL DE L'ORDRE 2015-2016

Isabelle Beaulieu directrice générale et secrétaire
Johanne Martel adjointe administrative
Annick Bourget chargée d'affaires professionnelles
Sarah Tessier chargée d'affaires professionnelles
Francine Michaud, syndique
Martine Drapeau, syndique adjointe

LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2015-2016

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- _ Il a délivré des permis de sexologie.
- _ Il a procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- _ Il a adopté la révision des prévisions budgétaires 2015-2016.
- _ Il a adopté le rapport d'activités 2014-2015 de l'Ordre.
- _ Il a adopté les états financiers audités pour 2014-2015 par la firme Poirier et associés pour adoption par les membres à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.
- _ Il a adopté l'échelle salariale de l'Ordre pour les postes de présidence, syndic, syndic adjoint et les jetons de présence pour les comités nommés au Code des professions du Québec (discipline, révision, inspection, formation).
- _ Il a adopté les états des dépenses et des revenus mensuels.
- _ Il a approuvé les augmentations salariales des employées de l'Ordre.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

- _ Il a adopté le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues et de le transmettre à l'Office des professions pour examen.
- _ Il a adopté le programme d'inspection professionnelle 2015-2016.
- _ Il a adopté le Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'OPSQ, conditionnellement à l'accord par l'Office des professions des modifications effectuées séance tenante, afin de le transmettre à l'Office des professions du Québec pour approbation.
- _ Il a adopté le projet de règlement sur une activité de formation des sexologues pour l'évaluation des troubles sexuels pour consultation des ordres qui encadrent l'évaluation des troubles mentaux, conditionnellement à l'approbation par l'Office des professions du Québec des modifications effectuées par l'Ordre au projet de règlement.
- _ Il a adopté la procédure et le calendrier d'élections.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISE DE POSITION

- _ Il a appuyé l'énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle : rehausser la qualité et la sécurité des soins.
- _ Il a adopté les commentaires de l'Ordre concernant la réforme du Code des professions qui ont été envoyés le 28 août 2015 à l'Office des professions du Québec.
- _ Il a entériné un énoncé de position interdisciplinaire en CHSLD.

EN MATIÈRE DE NOMINATION ET DE MANDATS

- _ Il a nommé mesdames Marie-André Bossé et Suzie Matteau et monsieur François Gastonguay comme membre du comité de révision pour une durée de 3 ans et nommé parmi ceux-ci Madame Marie-André Bossé comme présidente
- _ Il a nommé madame Renée O'Dwyer comme administratrice nommée et madame Mariette Lemieux-Lanthier comme administratrice nommée substitut au comité de révision.
- _ Il a nommé mesdames Gina Rubini, Anne Dallaire et Geneviève Despatie ainsi que messieurs Éric Charland, Pierre Junior Lefebvre, Roch Bouchard comme membre du conseil de discipline
- _ Il a nommé madame Sylvie Lavallée comme secrétaire du conseil de discipline.
- _ Il a retenu les services d'une consultante externe pour accompagner l'Ordre dans la réalisation de la planification stratégique.
- _ Il a nommé mesdames Yanick Therrien, Danielle Bédard, Julie Pelletier et Catherine-Sophie Bourdon Gill à titre de membres du comité d'inspection professionnelle pour une durée de 2 ans et nommé parmi celles-ci Madame Catherine-Sophie Bourdon Gill comme présidente
- _ Il a nommé madame Annick Bourget à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle pour 3 ans.

- _ Il a désigné Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, responsable de l'accès à l'information.
- _ Il a déterminé que l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, responsable de la réalisation du projet de la planification stratégique, mandate Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, à titre de signataire du projet et ce, pour tous les documents officiels.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- _ Il a adopté la politique sur le mandat du conseil d'administration de l'Ordre.
- _ Il a déterminé de proposer à l'assemblée générale que le président soit élu au suffrage des administratrices et administrateurs élus, qui éliront le ou la présidente parmi eux, par un scrutin secret.
- _ Il a adopté la planification stratégique 2016-2020, comprenant la mission, la vision ainsi que les valeurs de l'Ordre et de la profession.
- _ Il a adopté, pour transmission à l'Office des professions du Québec, le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des sexologues.
- _ Il a adopté le Code de déontologie pour consultation des membres.
- _ Il a adopté le Code de déontologie tel que modifié, pour examen à l'Office des professions du Québec.

- _ Il a adopté le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues pour consultation des membres.
- _ Il a suggéré un libellé de modification pour le Règlement sur le permis de psychothérapeute à l'Office des professions du Québec.
- _ Il a déterminé que l'Ordre développe une norme d'exercice sur le développement professionnel continu.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Le comité de la gouvernance a comme mandat de doter l'OPSQ de procédures de saine gouvernance et s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice visé. Ces travaux ont porté principalement sur la réalisation de la planification stratégique 2016-2020. Dans cette optique, les travaux entourant les valeurs de l'Ordre se sont finalisés et une proposition de valeurs de la profession a été déterminée afin de les soumettre aux membres par le biais d'un sondage.

Les rôles et les responsabilités des diverses instances de l'Ordre ont été déterminés. Les rôles et responsabilités des administrateurs ainsi que le mandat du conseil d'administration ont été terminés et le mandat de la présidence est en cours de rédaction. Le comité a aussi travaillé à bonifier le processus d'évaluation de la direction générale et déterminé le mode d'évaluation du conseil d'administration.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nathalie Legault,
sexologue, présidente de l'Ordre
Isabelle Beaulieu,
sexologue, directrice générale
et secrétaire
Julie Rouleau,
sexologue, administratrice
et présidente du comité

Elysa Lacombe,
vice-présidente, sexologue,
administratrice
Renée O'Dwyer,
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Le comité de la réglementation découle du conseil d'administration et a pour mandat d'établir la réglementation de l'Ordre. Pendant l'exercice visé, le comité s'est réuni 4 fois.

Ses travaux ont mené à l'adoption de deux règlements majeurs, soit le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues ainsi que le Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec.

Les travaux entourant le projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre sont toujours en cours et arrimés avec les travaux du Département de sexologie de l'UQAM pour la réforme du baccalauréat en sexologie. Pendant l'exercice l'ordre a également amorcé ses travaux avec le Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion

Sont toujours en cours de travaux, le projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre ainsi que le projet de règlement sur une attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels. Ces deux règlements devraient être finalisés en 2016-2017.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nathalie Legault,
sexologue, présidente de l'Ordre
Isabelle Beaulieu,
sexologue, directrice générale
et secrétaire
Renée Pichette,
sexologue, administratrice
et présidente du comité
Sorely Marin,
sexologue, administratrice
Me Michel Paquette,
administrateur nommé par l'Office
des professions du Québec

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation a tenu deux réunions pendant l'exercice visé soit le 28 août 2015 et le 10 mars 2016.

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues. À cet effet, le comité a fait un suivi étroit de l'avancement des travaux du groupe de travail conjoint (OPSQ-Département de sexologie de l'UQAM) visant un arrimage cohérent entre le projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre, le projet de réforme du baccalauréat en sexologie et les compétences professionnelles nécessaires pour exercer la sexologie et les trois activités réservées des sexologues.

Le comité de la formation a pris connaissance du projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre et a veillé à ce que celui-ci soit également cohérent avec la réglementation, notamment les activités d'évaluations réservées par le PL21 et le permis de psychothérapeute. Comme les travaux se poursuivent, le comité n'a pas encore formulé d'avis ou de recommandations.

MEMBRES DU COMITÉ

Présidente :

Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Secrétaire :

Corine Fortier-Cyr, sexologue

Josée Lafond, doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM, BCI

Martin Blais, sexologue, responsable des programmes de maîtrise recherche-intervention et de doctorat en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI

Marie-Claude Riopel, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

En plus des membres du comité de la formation, la présidente de l'Ordre ainsi que la directrice du département et les directrices des programmes de 1er et de 2e cycle du Département de sexologie de l'UQAM ont été invitées à participer à ces rencontres.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2020

UNE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ SEXUELLE

MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.

VISION

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour ce faire, il collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre par ses actions stratégiques contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

VALEURS ORGANISATIONNELLES ET DE LA PROFESSION

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeants, du personnel et des membres des comités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, soit l'intégrité, la confiance et l'engagement. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, ses membres et ses partenaires.

Les membres de l'Ordre ont déterminé trois principales valeurs guidant leur pratique professionnelle, soit l'intégrité, la compétence et la dignité humaine. Tant les valeurs de l'Ordre que celles de la profession sont intimement interreliées et s'appuient à leur tour sur deux principes transversaux : le respect et l'éthique.

ENJEUX

1. Encadrement de la profession

Afin d'assurer une pratique de qualité de la sexologie et ainsi assurer la protection du public, l'OPSQ doit bien encadrer la profession. Pour ce faire, il doit mettre en place des règlements, élaborer des lignes directrices et des guides cliniques et en faire la promotion auprès des sexologues afin que ceux-ci les intègrent dans leur pratique professionnelle.

Orientations :

- Mise en place de tous les mécanismes de protection du public encadrant la pratique du sexologue.
- Développement et promotion d'une culture de développement professionnel continu.

2. Développement de la profession

Le monde de la santé et des services sociaux est en constante évolution et la population est en droit de recevoir des services de qualité par des professionnels dûment formés et compétents. Dès lors, l'OPSQ doit s'assurer que les sexologues répondent adéquatement aux besoins de la population et pour ce faire, l'Ordre doit développer des colla-

borations avec des partenaires afin de promouvoir l'apport du sexologue dans la prise en charge du client dans une approche interdisciplinaire.

Orientations :

- Adéquation entre les besoins de la population et les services en sexologie
- Contribution au développement de la profession de sexologue au Québec

3. Promotion de la profession

Le public en général et les professionnels connaissent peu la pratique des sexologues puisque la profession et ses activités réservées sont nouvellement intégrée au sein du système professionnel québécois. L'Ordre entend promouvoir la profession de sexologue et ses secteurs d'activités.

Orientations :

- Promotion de la profession et de ses compétences distinctives auprès du public
- Adhésion de nouveaux membres à l'Ordre

4. Gouvernance et gestion

À titre de nouvel ordre professionnel, le conseil d'administration veut poursuivre

ses travaux d'intégration d'une structure de gouvernance selon les nouveaux modèles afin de favoriser une culture de saine gestion et des principes éthiques au sein des comités. Il doit aussi mettre en place des processus et procédures efficaces et optimales pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines de l'Ordre.

Orientations :

- Implantation d'une gouvernance saine et éthique
- Gestion efficace et efficiente des instances de l'organisation

5. Implication dans les enjeux sociétaux

L'Ordre reconnaît, par sa mission de protection du public, qu'il se doit d'intervenir également dans des dossiers d'enjeux publics lorsque ceux-ci sont reliés plus particulièrement à l'épanouissement et à la santé sexuelle de la population.

Orientations :

- Positionnement dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle

VALEURS TRANSVERSALES : RESPECT ET ÉTHIQUE

LE RESPECT

signifie la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre et les membres interagissent, et ce, quel que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

L'ÉTHIQUE

est une réflexion sur notre façon d'agir qui vient donner un sens à nos actions. Elle sous-tend la responsabilité que nous avons à l'égard de l'autre, le jugement professionnel, l'autonomie et la responsabilité individuelle.

VALEURS DE L'ORGANISATION

Intégrité:

Cette valeur se caractérise par l'honnêteté et l'équité dans la réalisation des mandats et de la mission de l'Ordre.

Elle s'actualise par des actions en cohérence avec la mission, les valeurs et les mandats de l'Ordre. Elle sous-tend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences.

Confiance:

Cette valeur se caractérise par la compétence nécessaire à la réalisation de la mission et des mandats de l'Ordre.

Elle s'actualise notamment par l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux membres et aux partenaires.

Engagement:

Cette valeur se caractérise par la volonté, la mobilisation et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés.

Elle s'actualise par : une mobilisation, la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation des mandats de l'Ordre.

VALEURS DE LA PROFESSION

Intégrité:

Cette valeur se caractérise par l'honnêteté dans la réalisation des mandats professionnels.

Elle s'actualise notamment par le respect des besoins des clients en adéquation avec la réponse du sexologue. Elle sous-tend la connaissance de ses compétences ainsi que ses limites professionnelles.

Compétence:

Cette valeur se caractérise par le professionnalisme, la rigueur et la qualité des services.

Elle s'actualise par le développement professionnel continu et sous-tend d'aller chercher les expertises nécessaires, les meilleures pratiques, ou toute information pertinente à l'accomplissement des mandats.

Dignité Humaine:

Cette valeur se caractérise par le respect inconditionnel que mérite toute personne du fait qu'elle est humaine. Elle rejoint toutes les clientèles y compris celles marginalisées socialement.

Elle s'actualise par des interventions qui tiennent compte de la valeur intrinsèque de chaque individu et de ses droits ainsi que la croyance en son potentiel.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

RECONNAISSANCE DE DIPLÔME OU RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme ou de la formation par une personne candidate ayant obtenu un diplôme ou une formation dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'Ordre n'a délivré aucun permis temporaire et n'a reçu aucune demande de permis restrictifs ou spéciaux.

DÉLIVRANCE DES PERMIS OU DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a délivré 91 permis à des candidats possédant l'un des diplômes prévus aux lettres patentes de l'Ordre ainsi qu'au règlement sur les diplômes.

L'Ordre, n'ayant pas de règlement en vertu du paragraphe q) de l'article 94, en vertu du paragraphe c.2) de l'article 93 du Code des professions, ne peut délivrer de permis sur permis.

L'Ordre, n'ayant pas de règlement en vertu du paragraphe e) de l'article 94 du Code des professions, conformément à ces dispositions, ne peut délivrer de certificats de spécialiste.

L'Ordre a documenté l'exercice de la sexologie en France dans le cadre des travaux en cours avec le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie portant sur les arrangements en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) : Entente entre le Québec et la France.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2016

Moyenne de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance couvrant la pratique privée	330	3 000 000	3 000 000
En entreprise	153	3 000 000	3 000 000
Sans prime	80	3 000 000	3 000 000

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat la surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres. Le processus consiste à évaluer et vérifier l'ensemble de la pratique des professionnels dans le but de les aider à maintenir un niveau de qualité des actes posés et de les soutenir dans l'amélioration continue de leur pratique. Au regard de cet objectif, le CIP peut recommander aux membres d'apporter des correctifs à leur pratique pour répondre aux normes attendues de la profession. Il peut également recommander au conseil d'administration d'appliquer des mesures visant à obliger un membre à suivre un stage ou un cours de perfectionnement ou demander que soit limitée ou suspendue sa pratique jusqu'à qu'il complète les conditions exigées.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS

Le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à 9 reprises durant la période visée. Les travaux du comité ont porté essentiellement sur la préparation des premières inspections professionnelles par questionnaire d'autoévaluation. Les membres du CIP ont terminé la rédaction du questionnaire, procédé à sa mise en ligne, rédigé les avis d'inspection et analysé les questionnaires complétés. Soucieux d'élargir son mandat, le CIP a procédé à l'embauche d'un inspecteur.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2015-2016

Le programme d'inspection 2015-2016 prévoyait l'inspection par autoévaluation de 50 sexologues, ciblés aléatoirement en fonction de leurs années de pratique. Cependant, par souci de transparence, les sexologues œuvrant au sein du conseil d'administration, du comité d'inspection professionnelle, du conseil de discipline, du comité de révision, du comité de déontologie ainsi que les syndiqués et les chargées d'affaires professionnelles ont tous été inspectés en inspection ciblée.

Nombre d'années de pratique	Nombre de sexologues prévus <i>sélection aléatoire</i>	Nombre de sexologues inspectés <i>sélection aléatoire</i>	Nombre de sexologues inspectés <i>(ciblés *)</i>
0-2 ans	10	2	1
3-10 ans	10	6	3
10-15 ans	10	9	5
15-20 ans	10	2	10
20 ans et plus	10	6	7
Totaux	50	25	26

RÉSULTATS D'ANALYSE

Qualité de la pratique	
Jugée conforme	49
Occasion d'améliorations	2
Besoin d'ajustements importants	0

Actions entreprises par le CIP	
Visite aux membres	0
Appel téléphonique aux membres*	3
Suivi de rapport d'inspection	2
Inspection particulière	0
Recommandations adressées au conseil d'administration	0
Référence au syndic	0

*Appel visant à clarifier certaines réponses données dans le questionnaire

À la suite de l'analyse des questionnaires, un rapport d'inspection a été acheminé à chacun des membres inspectés. Outre les recommandations d'ajustements mineurs émises à certains membres, le CIP a constaté le besoin d'explications et de balises claires quant à la tenue des dossiers. Le CIP conclut ses premières inspections sous une note positive puisqu'il a pu constater le respect des normes par les sexologues inspectés et la qualité d'exercice dont ils font preuve.

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Annick Bourget, sexologue, secrétaire du comité
Catherine-Sophie Bourdon-Gill, sexologue, présidente
Danielle Bédard, sexologue et psychothérapeute
Julie Pelletier, sexologue et psychothérapeute
Yanick Therrien, sexologue et psychothérapeute

INSPECTEUR

Jamy Ryan, sexologue et psychothérapeute

FORMATION CONTINUE

Aucune activité de formation continue obligatoire n'a été tenue pendant l'exercice financier.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le comité de développement professionnel continu a pour principal mandat de responsabiliser le sexologue dans son devoir de maintenir ses compétences à jour, notamment en favorisant une culture d'actualisation et d'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la sexologie et en établissant clairement dans la norme d'exercice les conditions minimales à remplir comme membre de l'Ordre en matière de développement professionnel continu. Le comité a finalisé la rédaction de la Norme d'exercice sur le développement professionnel continu qui a été adoptée au conseil d'administration pendant l'exercice et qui entrera en vigueur le 1er octobre 2016.

Le comité a tenu 11 réunions entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 pendant lesquelles il a également établi la programmation de formation continue et planifié le premier colloque de l'Ordre.

Différentes activités de développement professionnel ont été tenues cette année.

MEMBRES DU COMITÉ :

Sarah Tessier, sexologue, coordonnatrice du comité

Caroline Abram, sexologue

Lyanna Després, sexologue

Nathalie Côté, sexologue

Vanessa Forgues, sexologue

Activités de formation en salle - facultative	Nombre de participants	Durée
Troubles de la personnalité : Sensibilisation à l'intervention, Monique Bessette, Ph. D., psychologue, Institut Victoria	19	1 journée
Évaluation et thérapie intégrative des troubles d'hypersexualité et des compulsions sexuelles, Marc Ravart, Ph. D. psychologue, M.A., sexologue clinicien	29	1 journée
« Il faut tout un village! » : Le soutien aux enfants et adolescents transgenres ou qui dérogent des normes de genre, Marcela Quiroz, sexologue psychothérapeute, Françoise Susset, psychologue et thérapeute conjugale et familiale	18	1 journée
Séance d'informations sur le projet pilote en éducation à la sexualité, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et Ordre professionnel des sexologues du Québec	27	2 heures

COMITÉ SUR L'EXERCICE DE LA SEXOLOGIE

Le comité sur l'exercice de la sexologie a comme principal mandat de clarifier et orienter la pratique professionnelle en sexologie. Il doit notamment cerner le champ d'exercice et les activités réservées aux sexologues, les documenter et les expliquer aux membres de l'Ordre au moyen de guides explicatifs. Les membres du comité se sont rencontrés à sept reprises. Ils ont travaillé principalement sur trois dossiers :

La rédaction de lignes directrices pour l'évaluation du développement et du comportement sexuel. Le comité a tenu deux groupes de discussion et entrevues téléphoniques avec des sexologues de différents secteurs de pratique afin de clarifier et documenter la pratique de l'évaluation du développement et du comportement sexuel selon différentes problématiques et clientèles. La rédaction du document avance bien et les lignes directrices devraient être publiées lors du prochain exercice.

UNE MEILLEURE DÉFINITION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE ET DE LA RELATION D'AIDE.

En collaboration avec les ordres concernés par l'exercice de la psychothérapie, le comité a poursuivi l'élaboration d'une vignette explicative documentant les activités de relation d'aide des sexologues qui s'apparentent à la psychothérapie. Des membres de ce comité se sont joints aux quatre rencontres interordres de 2015-2016 visant à documenter la frontière entre ces deux types d'intervention.

GUIDE EXPLICATIF SUR LA TENUE DES DOSSIERS.
La rédaction du Guide explicatif sur la tenue des dossiers s'est terminée et celui-ci est rendu aux étapes de révision. Il sera publié et accessible aux membres pendant le prochain exercice.

MEMBRES DU COMITÉ

Annick Bourget, sexologue, coordonnatrice du comité
Lise Amyot, sexologue
Geneviève Brodeur, sexologue
Martine Drapeau, sexologue et psychothérapeute
Jamy Ryan, sexologue et psychothérapeute

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie s'est réuni à sept reprises en 2015-2016 et a finalisé la rédaction du guide explicatif qui accompagnera le Code de déontologie des sexologues.

MEMBRES DU COMITÉ

Annick Bourget, sexologue, coordonnatrice du comité
Michel Lemay, sexologue
Léon Petit, sexologue et psychothérapeute

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le Bureau du syndic a reçu 28 nouvelles demandes provenant du public ou de membres, alors que deux autres dossiers avaient été ouverts pendant l'année précédente, pour un total de 30 dossiers dans lesquels il y a eu des actions pendant l'année.

Tableau 1. Bilan des dossiers ouverts durant la période visée

Dossiers ouverts pendant l'année précédente	2
Dossiers ouverts durant la période	28
Dossiers fermés durant la période	20
Dossiers actifs au 1er avril 2016	10
Total de dossiers traités en 2015-2016	30
Nombre de membres visés par ces dossiers	22

Certains professionnels ont fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque ces 30 dossiers concernent 22 sexologues. De plus, les demandes d'enquête proviennent autant de clients (16) que de professionnels (14), cette dernière catégorie incluant des sexologues. En outre, parmi les 30 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 20 dossiers ont été fermés alors que 10 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport.

Au cours de la dernière année, aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation. Aucune plainte n'a été déposée devant le Conseil de discipline.

Tableau 2. Motif principal des demandes reçues au cours de la période (Codes et règlements)

Qualité d'exercice et/ou des services rendus	7
Reçus non remis aux clients ou reçus de complaisance	5
Déclarations publiques/médias	5
Honoraires	3
Renseignements de nature confidentielle	1
Conflit d'intérêts et/ou de rôles	1
Refus de consultation de son dossier	1
Exercice illégal d'activités réservées à un autre ordre professionnel	1
Titre de sexologue et psychothérapeute	1
Fermeture en raison de non-collaboration de la personne ayant demandé l'enquête	1
Dossiers devant être transférés à une autre instance de l'Ordre	4

BUREAU DU SYNDIC

Syndique : Francine Michaud, sexologue **Syndique adjointe :** Martine Drapeau, sexologue

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a été constitué en avril 2015 en vertu de l'article 123,3 du Code des professions. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité de révision n'a tenu aucune réunion et n'a reçu aucune demande d'avis.

COMPOSITION DU COMITÉ

Présidente :

Marie-Andrée Bossé, sexologue

Membres :

François Gastonguay, sexologue

Suzie Matteau, Sexologue

Renée O'Dwyer (membre nommé parmi les administrateurs nommés de l'Office des professions du Québec)

Substitut:

Mariette Lemieux-Lanthier (membre nommé à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et aucune

recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre ne fut rendue.

Le conseil n'a tenu aucune audience, n'a rendu aucune décision et aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents de conseils de discipline, créé le 13 juillet 2015.

CE CONSEIL EST ÉGALEMENT COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS

Roch Bouchard, sexologue

Éric Charland, sexologue

Anne Dallaire, sexologue

Geneviève Despatie, sexologue

Pierre Junior Lefebvre, sexologue

Gina Rubini, sexologue

Me Sylvie Lavallée assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

L'Ordre est intervenu activement auprès des personnes qui, sans être membre de l'Ordre, utilisent le titre de sexologue ou un titre laissant croire qu'elles le sont. Il leur a été demandé de devenir membre ou de cesser immédiatement d'usurper le titre, sous peine de poursuites pénales.

Exercice illégal	
Enquêtes complétées	0
Usurpation du titre	
Enquêtes complétées	65
Dossiers en cours	9

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de permis délivrés selon la catégorie

Régulier	67
Régulier aux études à temps plein	1
Régulier — rabais inactif	1
Nouveaux diplômés	22
Retraités	3
Total	91

Nombre de membres inscrits au tableau par catégorie à la fin de la période et selon le montant de la cotisation annuelle

Régulier	543	525 \$
Régulier – rabais aux études à temps plein	10	275 \$
Régulier – rabais inactif	36	275 \$
Nouveaux diplômés	27	325 \$
Retraités	6	175 \$
	622	

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE :

Hommes : 67 Femmes : 555

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2016 SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL

	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	6	1 %
Saguenay Lac-Saint-Jean	7	1.1 %
Capitale-Nationale	36	5.8 %
Mauricie	13	2.1 %
Estrie	15	2.4 %
Montréal	262	42.1 %
Outaouais	14	2.2 %
Abitibi-Témiscamingue	4	0.6 %
Côte-Nord	5	0.8 %
Nord-du-Québec	0	0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0.8 %
Chaudière-Appalaches	11	1.8 %
Laval	34	5.5 %
Lanaudière	51	8.2 %
Laurentides	43	6.9 %
Montérégie	98	15.8 %
Centre-du-Québec	8	1.3 %
Hors du Québec	10	1.6 %
	622	100 %

Nombre d'inscriptions au tableau

Total des inscriptions	622
Premières inscriptions	89
Radiation pour non-paiement de la cotisation	47
Nombre de réinscription	5

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2016 :

L'Ordre n'a pas encore adopté de règlement régissant l'exercice en société pour ses membres. Les travaux devraient s'amorcer au prochain exercice.

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Aucun membre n'a été inscrit avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'ordre professionnel des sexologues du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des sexologues du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion, le 20 juillet 2015



1

Poirier & Associés Inc.

Société de comptables professionnels agréés

1 Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Produits	2016	2015
Cotisations	300 781\$	254 198\$
Étude de dossiers et administration (annexe A)	35 205\$	76 148\$
Subventions (annexe B)	23 183\$	-
Revenus publicitaires	3 657\$	3 297\$
Formation continue	10 974\$	-
Intérêts et ristournes	2 639\$	2 865\$
Autres	416\$	982\$
	376 855\$	337 490\$

Charges	2016	2015
Salaires et charges sociales (annexe C)	185 198\$	141 941\$
Contribution professionnelle	6 560\$	5 406\$
Inspection professionnelle (annexe D)	2 101\$	232\$
Syndics (annexe E)	41 899\$	15 627\$
Promotion et communications (annexe F)	12 533\$	5 720\$
Administrateurs et mandataires (annexe G)	49 096\$	39 123\$
Gestion et soutien (annexe H)	74 010\$	89 458\$
Formation continue (annexe I)	7 799\$	812\$
	379 196\$	298 319\$

(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant résultats du fonds de stabilisation d'assurance responsabilité	(2 341\$)	39 171\$
--	------------------	-----------------

Fonds de stabilisation d'assurance responsabilité		
Ristournes	15 583\$	13 911\$
Intérêts	57\$	43\$
	15 640\$	13 954\$
Excédent des produits sur les charges	13 299\$	53 125\$

Évolution des soldes de fonds	Immobilisations	Stabilisation de l'assurance	Non affecté	2016 total	2015 total
Solde au début	10 728\$	19 269\$	158 564\$	188 561\$	135 436\$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	15 640\$	(2 341\$)	13 299\$	53 125\$
Amortissement des immobilisations	(3 147\$)	-	3 147\$	-	-
Solde à la fin	7 581\$	34 909\$	159 370\$	201 860\$	188 561\$

BILAN

ACTIF

Actifs à court terme	2016	2015
Encaisse	323 016\$	334 579\$
Dépôts à terme (note 3)	100 000\$	-
Débiteurs	6 200\$	4 811\$
Charges payées d'avance	6 400\$	3 000\$
	435 616\$	342 390\$
Immobilisations (note 4)	7 581\$	10 728\$
Fonds de stabilisation des primes (note 5)	34 909\$	19 269\$
	478 106\$	372 387\$

PASSIF

Passif à court terme	2016	2015
Créditeurs (note 6)	67 765\$	43 415\$
Produits reportés	208 481\$	140 411\$
	276 246\$	183 826\$

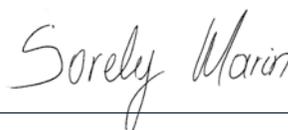
SOLDE DE FONDS

Immobilisations	7 581\$	10 728\$
Stabilisation d'assurance responsabilité	34 909\$	19 269\$
Non affecté	159 370\$	158 564\$
	201 860\$	188 561\$
	478 106\$	372 387\$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Nathalie Legault, présidente



Sorely Marin, vice présidente

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Activités de fonctionnement	2016	2015
Excédent des produits sur les charges	13 299 \$	53 125 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	3 147 \$	3 339 \$
	16 446 \$	56 464 \$
• Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	87 631 \$	(16 387 \$)
	104 077 \$	40 077 \$
Activités d'investissement		
Acquisition des dépôts à terme	(100 000 \$)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(3 331 \$)
Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance	(15 640 \$)	(13 997 \$)
	(115 640 \$)	(17 328 \$)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11 563 \$)	22 749 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	334 579 \$	311 830 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	323 016 \$	334 579 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte les activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût non amorti des immobilisations est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations amortissables.

Comptabilisation des apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon, Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci dessous:

Mobilier et équipement 20 %

Équipement informatique 30 %

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

3. DÉPÔTS À TERME

	2016	2015
1,30 %, échéant en avril 2016	50 000\$	-
1,61 %, échéant en octobre 2016	50 000\$	-
	100 000\$	-

4. IMMOBILISATIONS

	2016 Coût	2016 Amortissement cumulé	2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
Mobilier et équipement	3 060\$	1 143\$	1 917\$	2 636\$
Équipement informatique	12 843\$	7 179\$	5 664\$	8 092\$
	15 903\$	8 322\$	7 581\$	10 728\$

5. FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

	2016	2015
Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	34 909\$	19 269\$

6. CRÉDITEURS

	2016	2015
Fournisseurs	10 454\$	10 538\$
Charges courues	9 250\$	13 658\$
Salaires	25 031\$	14 545\$
Taxes à la consommation	20 844\$	3 594\$
Déduction à la source	2 186\$	1 080\$
	67 765\$	43 415\$

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'ordre en vertu d'un bail totalise 28 314 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2017	19 921\$
2018	8 393\$
	28 314\$

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financiers

L'ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'ordre n'exige généralement pas de caution.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A

Étude de dossiers et administration	2016	2015
Étude de dossiers et administration	14 695\$	25 447\$
Droits d'entrée	20 510\$	50 701\$
	35 205\$	76 148\$

ANNEXE B

Subventions	2016	2015
Subvention pour frais de démarrage du RPSQ	15 833\$	-
Autres subventions	7 350\$	-
	23 183\$	-

ANNEXE C

Salaires et charges sociales	2016	2015
Salaires	167 110\$	129 190\$
Charges sociales	18 088\$	12 751\$
	185 198\$	141 941\$

ANNEXE D

Inspection professionnelle	2016	2015
Honoraires	1 900\$	-
Déplacements et séjour	201\$	232\$
	2 101\$	232\$

ANNEXE E

Syndics	2016	2015
Salaires	27 263\$	13 090\$
Charges sociales	1 985\$	-
Honoraires juridiques	12 168\$	776\$
Déplacements	905\$	1 205\$
Divers	1 563\$	556\$
	41 899\$	15 627\$

ANNEXE F

Promotion et communications	2016	2015
Honoraires professionnels	663\$	-
Rapport annuel	3 905\$	3 684\$
Site internet	3 208\$	-
Publicité	3 075\$	1 304\$
Image de marque	878\$	225\$
Représentation	784\$	307\$
Divers	20\$	200\$
	12 533\$	5 720\$

ANNEXE G

Administrateurs et mandataires	2016	2015
Présidence	36 383\$	27 800\$
Charges sociales	2 101\$	-
Réunions du conseil d'administration	8 283\$	8 043\$
Déplacements et représentation	4 405\$	3 273\$
Divers	24\$	7\$
	49 095\$	39 123\$

ANNEXE H

Gestion et soutien	2016	2015
Déplacements et représentation	2 362\$	569\$
Site Internet et base de données	3 047\$	26 051\$
Papeterie, impression et fournitures	3 478\$	7 168\$
Frais d'envois	1 282\$	1 612\$
Télécommunications	2 421\$	1 676\$
Loyer	20 293\$	19 266\$
Entretien informatique	1 598\$	1 090\$
Assurances et taxes	1 322\$	2 342\$
Honoraires professionnels	22 748\$	11 862\$
Perfectionnement	4 194\$	5 431\$
Divers	790\$	1 544\$
Intérêts et frais bancaires	7 328\$	7 508\$
Amortissement des immobilisations	3 147\$	3 339\$
	74 010\$	89 458\$

ANNEXE I

Formation continue	2016	2015
Frais généraux	1 281\$	716\$
Honoraires de formations	5 750\$	-
Déplacements	768\$	96\$
	7 799\$	812\$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

4126, rue St-Denis, bureau 300 Montréal (Québec) H2W 2M5

Téléphone : 438-386-6777

Numéro sans frais : 1-855-386-6777

opsq.org

